

**Compte-rendu de la réunion de
Commission locale de développement rural
13/06/19 - Maison des Associations - Wellin**



Marloie, le 17 juin 2019

Présents :

Annick MAHIN, Philippe ALEXANDRE, Olivia LAMOTTE, Sylvain TRIGALET, Marie-Chantal BURNOTTE, Eva VELGHE, Jacqueline HAUSEN, Arthur PONCIN, Jean LEONET, Nadine HUANT, Arthur GOLINVAUX, Anne BUGHIN et Dominique CREPIN, membres de la CLDR ;

Benoît CLOSSON, Bourgmestre ;

Katty ROBILLARD, Agent-relais pour l'ODR à l'administration communale ;

Fanny VAN DER SMISSEN et Alain JACQUET, Agents de développement à la Fondation rurale de Wallonie.

Excusés :

Bruno MEUNIER, Philippe CORBEEL, Jean-Luc ENGELS, Richard GROYNNE, Gérard LAURENT et François REMACLE, membres de la CLDR.

Madame Annick Mahin, Présidente de la CLDR et Echevine de la commune de Wellin, accueille les participants à cette première réunion, tant les nouveaux membres que les anciens. Elle espère que la Commission fera du bon travail, d'autant que le PCDR de Wellin a été approuvé par le Gouvernement wallon et qu'il s'agit maintenant de le mettre en œuvre.

1. La minute d'info locale

Fanny van der Smissen invite la CLDR à annoncer les prochaines activités prévues dans la commune :

- 21 juin : film et conférence-débat sur le loup, organisés par l'Office du Tourisme, à la Maison des Associations
- 21 et 22 juin : soirées en plein air organisées par le comité carnaval sur le parking Pasquasy
- 22 juin : courses cyclistes à Chanly
- 23 juin : initiation au bain de forêt (promenade guidée), organisée par l'Office du Tourisme, au départ de la passerelle Maria
- 6 juillet : marche (5 et 10 km) et apéro organisés à Lomprez par les « Oxfamées affamées », qui vont participer à l'Oxfam Energywalker le samedi 31 août 2019
- 13 juillet à 19h00 : méchoui organisé à Halma

2. La présentation du cadre général de la CLDR

2.1. La Fondation rurale de Wallonie

La Fondation rurale de Wallonie (FRW) est un organisme privé d'utilité publique en charge de missions de service public confiées par la Wallonie à travers, notamment, une convention-cadre. L'une de ses principales missions est d'accompagner les communes dans le cadre de leur Opération de Développement Rural. Pour cela, la FRW est répartie sur tout le territoire wallon, dans différents bureaux. Fanny van der Smissen et Alain Jacquet font partie de l'équipe « Ardenne-Famenne », basée à Marloie.

2.2. Le contexte et les missions de la CLDR

Une Opération de Développement Rural (ODR) vise à améliorer le cadre et les conditions de vie des habitants d'une commune par la mise en œuvre de projets et d'actions inscrits dans un programme de développement (le PCDR). Elle permet de dynamiser la commune dans tous les secteurs : la vie associative, la culture, l'économie, l'agriculture, la mobilité, la santé, l'environnement... (cf. décret wallon du 11 avril 2014). Vu l'importance du volet participatif, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est un élément essentiel de l'Opération de Développement Rural.

La CLDR est l'organe consultatif officiel, représentatif de la population. Elle pilote l'Opération de Développement Rural et est le relais entre la population et le Conseil communal.

La CLDR a trois grandes missions :

- Représenter la population de la commune, relayer ses attentes ;
- Informer la population, sur l'avancement de l'Opération de Développement Rural ;
- Donner des avis aux décideurs, à leur demande ou d'initiative.

Le rôle de la CLDR varie en fonction de l'étape de l'Opération de Développement Rural dans laquelle on se trouve. Le PCDR de Wellin étant approuvé, le rôle de la CLDR sera de :

- Proposer de nouvelles conventions ;
- Suivre la mise en œuvre des projets (approbation des avant-projets, etc.) ;
- Mettre sur pied des actions (accueil des nouveaux habitants, groupes de travail, etc.).

Pour être représentative de l'ensemble de la population, la CLDR est composée de mandataires communaux (maximum ¼ des membres), d'habitants des différents villages, de personnes de différentes classes d'âges, catégories socioprofessionnelles, implications associatives... Afin de s'assurer de cette représentativité, les membres ont été répartis dans différentes catégories. Toutefois, chaque membre est un relais de la population à plusieurs titres, selon son village, ses intérêts, son implication dans la vie communale...

A noter que les membres effectifs et suppléants sont invités à toutes les réunions sans distinction et qu'ils ont tous le même droit de vote. Cette distinction est une exigence du décret mais dans les faits, nous avons choisi de ne pas faire de différence entre les deux.

2.3. Le fonctionnement de la CLDR

Règlement d'ordre intérieur

La CLDR est dotée d'un règlement d'ordre intérieur (ROI). Chaque participant a reçu le règlement avec l'invitation à la réunion. La FRW en parcourt les points principaux et chacun est invité à faire part de ses questions ou remarques.

Le calendrier des réunions de la CLDR n'est pas fixé à l'avance pour pouvoir réagir rapidement lorsqu'un dossier le demande (par exemple, la présentation de plans par un auteur de projet). Néanmoins, si les sujets à l'ordre du jour ne demandent pas d'intervenants extérieurs ou d'informations particulières, la CLDR peut fixer sa date de réunion longtemps à l'avance.

Modes de communication

Au sein de la Commission :

- Réception des invitations et des comptes-rendus par email (sauf demande contraire).
- Fiche signalétique en « interne » envoyée avec l'invitation à la réunion ; chacun est invité à la compléter et à la remettre.

Vers la population :

- Pour que les membres de la CLDR jouent leur rôle de relais et de représentation, il est important que tous les habitants puissent connaître ou au moins identifier les représentants de leur village. Les participants donnent leur accord pour que la liste des membres de la CLDR avec leur nom et prénom, ainsi que leur village soit diffusée via les différents canaux de communication (bulletin communal, sites web de la commune et de l'ODR, page Facebook...).

2.4. La composition de la CLDR

Dans le cadre de la nouvelle ODR, le Conseil communal avait arrêté la composition de la CLDR le 31 août 2016. Suite aux élections communales d'octobre 2018, il fallait revoir la composition politique et c'était aussi l'occasion de remplacer des personnes démissionnaires. Lors de sa séance du 23 avril 2019, le Conseil communal de Wellin a approuvé la nouvelle composition de la CLDR.

Faisons connaissance ! Un tour de table permet à chacun de se présenter et d'expliquer ses motivations.

3. L'état d'avancement des projets en cours de l'ancien PCDR

Madame Mahin fait le point sur les projets de l'ancien PCDR (2005 - 2015), au niveau des conventions en développement rural.

Trois conventions sont terminées : la Maison des Associations, l'acquisition d'un terrain pour la voie lente dans la vallée de l'Almache et le Laboratoire de la Vie Rurale à Sohier.

Trois conventions sont en cours :

- L'aménagement de logements-tremplins à Wellin :
 - o Descriptif : transformation d'un bâtiment de l'ancienne gendarmerie de Wellin en 4 logements locatifs (dont un adapté aux PMR). La philosophie des logements tremplins est de proposer à des jeunes ménages des habitations à des prix attractifs et de les inciter à acheter ou construire sur la commune via une restitution partielle des loyers.
 - o Etat d'avancement :
 - 28/08/2018 : attribution du marché en 4 lots pour 719.946,93 € TVAC
 - 27/12/2018 : approbation d'un avenant : subside de 531.111,62 €
 - 4/03/2019 : notification du marché
 - 6/05/2019 : ordre de commencer les travaux
 - Juin 2019 : démarrage effectif du lot 1
 - o Rôle de la CLDR : avis sur les conditions de location

- Précision : le bâtiment visé par le projet est celui qui abritait les logements des gendarmes et qui a été acheté par la commune. L'autre bâtiment, où sont momentanément installés les services communaux, appartient toujours à la Régie des Bâtiments.
- La création d'une maison de village à Halma :
 - Descriptif : démolition de l'ancienne salle et construction d'une nouvelle maison de village (avec salle, cuisine, locaux techniques...)
 - Etat d'avancement :
 - 17/10/2018 : attribution du marché à Batifer pour 688.373,74 € TVAC
 - 7/11/2018 : approbation d'un avenant : subside de 520.307,39 €
 - 3/05/2019 : accord développement rural sur attribution
 - 6/05/2019 : notification du marché
 - 22/05/2019 : réunion préparatoire afin de déterminer la date de début... reportée à la date de départ des hirondelles qui nichent dans le bâtiment.
 - Rôle de la CLDR : avis sur la gestion et les modalités d'occupation
 - Précision : comme les hirondelles reviennent souvent au même endroit, ce serait intéressant de prévoir des nichoirs sur le nouveau bâtiment.
- La création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois :
 - Descriptif : réalisation d'une chaufferie au bois collective pour alimenter le hall omnisports, les magasins Colruyt et Carrefour Market ainsi que le Centre de dépaysement et l'école de Communauté française
 - Estimation des travaux : 1.194.657,20 € (dont 747.328,60 € de subside)
 - Etat d'avancement :
 - 19/03/2019 : approbation du projet définitif par le Conseil communal
 - 3/05/2019 : envoi du dossier projet à l'administration du développement rural

Les prochaines étapes sont l'approbation par l'administration, la mise en adjudication et attribution du marché, puis l'approbation par le Ministre.
 - Précision : le coût de revient du kWh a fait l'objet de l'estimation la plus précise possible. Ce projet permettra aussi de valoriser la participation de la commune de Wellin à la plateforme bois-énergie avec Libin et Paliseul.

4. Le contenu du nouveau Programme Communal de Développement Rural (PCDR)

Lors de sa séance du 20 décembre 2018, le Gouvernement wallon a approuvé le nouveau PCDR de Wellin pour une durée de 10 ans. Cette décision importante permet à la commune de solliciter des subventions du développement rural pour certains projets.

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) a été rédigé par le bureau Impact et est composé de 6 parties :

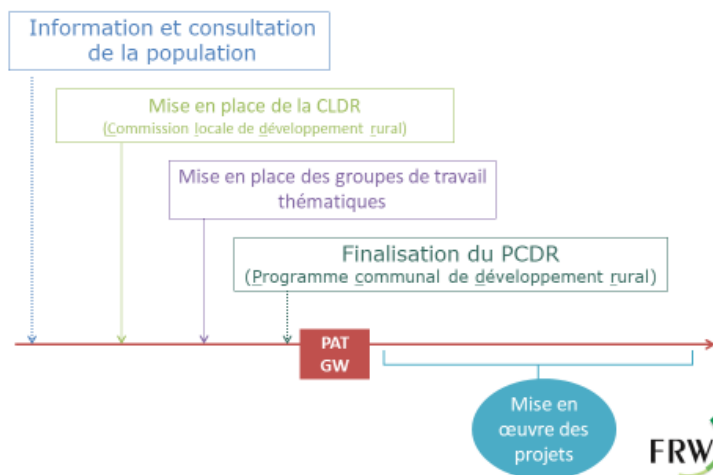
- Partie 1 : carte d'identité
- Partie 2 : participation citoyenne (rédigée par la FRW)
- Partie 3 : diagnostic croisé
- Partie 4 : stratégie
- Partie 5 : fiches projets & actions
- Partie 6 : tableau récapitulatif

Ce dossier est donc une mine d'informations pour les gestionnaires de la commune et pour toutes les personnes qui veulent mieux connaître Wellin. La FRW en a fait une présentation au personnel communal.

Tout le PCDR est disponible sur le site de l'ODR : <https://www.wellinenaction.info/> (dans l'onglet Actualités/documents utiles). La version papier est aussi consultable à l'administration communale.

4.1. Le processus

La démarche participative a surtout débuté en mai 2016 avec l'organisation de 5 réunions d'information-consultation dans les différents villages, puis d'une réunion de synthèse en juin. Installée en septembre 2016, la CLDR s'est réunie à 14 reprises (plus l'organisation d'une visite de terrain et de groupes de travail) pour finaliser le PCDR en mars 2018.



L'élaboration du PCDR s'est organisée selon la logique suivante : le croisement entre les données fournies par le bureau d'étude et l'avis des habitants a permis d'établir un diagnostic partagé. Cela a conduit à définir une stratégie de développement et une liste de projets pour atteindre les objectifs fixés.

4.2. Le contenu

La stratégie de développement de Wellin est basée sur deux défis (structurés en 10 objectifs) :

- Défi 1 : en 2028, Wellin aura réussi un développement préservant le cadre de vie et valorisant le patrimoine naturel, paysager et bâti
 1. Gérer de manière cohérente le développement territorial en respectant les particularités de chaque village
 2. Favoriser la découverte des richesses géologiques, naturelles, paysagères et forestières (pour les habitants et touristes)
 3. Mettre en valeur les paysages bâtis, le patrimoine et créer des espaces publics conviviaux (aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs)
 4. Développer une réelle mobilité douce sécurisée, utilitaire et touristique
 5. Promouvoir les économies d'énergie et valoriser les ressources locales pour produire de l'énergie
 6. Impulser un tourisme intégré et diffus basé sur la découverte des spécificités patrimoniales locales
- Défi 2 : en 2028, Wellin aura réussi un développement favorisant une évolution démographique et économique intégrée, harmonieuse et équilibrée
 1. Diversifier et rendre accessible l'offre résidentielle pour répondre aux besoins de tous
 2. Garantir la création et l'accès aux services pour tous
 3. Pérenniser le tissu associatif, culturel et sportif et développer les activités
 4. Dynamiser et soutenir les activités entrepreneuriales, artisanales, commerciales, agricoles, commerciales et d'économie sociale

Ainsi que sur un fil rouge : « améliorer la communication, mobiliser tous les acteurs et renforcer les partenariats locaux et supra-locaux ».

Quelques éléments de diagnostic et des projets sont présentés pour illustrer cette stratégie.

5. La mise en œuvre du nouveau PCDR

5.1. Les projets « matériels »

Les projets « matériels » sont ceux qui nécessitent un financement important, ce qui implique la mobilisation de subventions et donc un volet administratif assez lourd.

Lors de l'élaboration du PCDR, la CLDR et le Conseil communal avaient retenu deux projets prioritaires à mettre en œuvre :

- M.1.02 - Création d'un réseau de mobilité lente intra et intercommunal : la liaison Neupont – Chanly, en rive droite de la Lesse (acquisition des terrains et aménagement)
- M.1.05 - Rénovation de la maison de village de Lomprez en maison rurale

Madame Mahin explique que la commune n'a pas toutes les cartes en main pour la liaison Neupont – Chanly ; il faut négocier avec les différents propriétaires des terrains.

Vu l'état des finances communales et les gros projets en cours, la proposition du Collège est de commencer par la maison rurale de Lomprez. Ce bâtiment est effectivement très important pour la vie associative locale et nécessite des améliorations. Les problèmes risquent de s'aggraver, ce qui va augmenter le coût des travaux. Plus les travaux seront réalisés rapidement, plus vite la commune pourra faire des économies sur les factures de chauffage et d'électricité... et cela aura un effet bénéfique sur l'environnement.

La CLDR donne son accord sur la négociation d'une première convention-faisabilité relative à la rénovation de la maison de village de Lomprez en maison rurale.

Les prochaines étapes :

- Réunion avec l'administration régionale pour négocier une convention-faisabilité en développement rural (en septembre 2019)
- Approbation de la convention par le Conseil communal et le Ministre ayant le développement rural dans ses attributions
- Désignation d'un auteur de projet
- Elaboration d'un avant-projet et consultation de la CLDR, des utilisateurs...

5.2. Les projets « immatériels »

Les projets « immatériels » n'impliquent pas un financement lourd ; ils demandent plutôt de la bonne volonté, des idées, un peu de temps... Les participants ont reçu la liste des projets du PCDR avec l'invitation à la réunion et passent en revue les différentes propositions.

Quelques informations complémentaires sont fournies :

- Amélioration de la visibilité et de la promotion touristique de Wellin : l'Office du Tourisme mène un travail important (logo, internet, activités...) et va bientôt occuper ses nouveaux locaux sur la Grand'Place de Wellin. La coordination des différentes structures (Maison du Tourisme, Géopark, Grande Forêt de Saint-Hubert, ...) est un véritable enjeu.

- Organisation d'activités intergénérationnelles autour du savoir-faire : une activité de jardinage avait débuté au laboratoire de Sohier, mais a été abandonnée faute de participants.
- Création d'un Repair Café : le GAL Ardenne méridionale, dont fait partie Wellin, a encadré la mise en place de plusieurs « Repair Café » et peut fournir son expertise à la commune. Mais, la condition indispensable est d'avoir des porteurs de projets. Peut-être les organisateurs de la boutique de seconde main ?
- Réalisation d'un schéma de développement communal : le Conseil communal a pris la décision et va désigner un auteur. La CLDR bénéficiera d'une présentation dès que la matière sera disponible.
- Création d'une ADL transcommunale : pour le moment, la Région ne finance pas de nouvelles ADL... mais les choses peuvent changer.
- Création d'un parc « fitcross » : la Commune a été retenue dans le cadre de l'appel à projets « C'est ma ruralité » et bénéficie d'une subvention de 15.000 € pour mettre en œuvre ce projet dans le parc de la MDA. Le gestionnaire du hall et la coordinatrice de la MACA travaillent ensemble pour en faire un espace intergénérationnel avec des modules accessibles aux personnes âgées.
- Le dossier de l'église de Fays-Famenne est aussi en bonne voie puisque le conseil communal de mai a voté la désaffectation suite à la décision de la Fabrique d'église. Après accord de l'Evêché, le bâtiment sera mis en vente avec des conditions à respecter. Un amateur s'est déjà fait connaître mais il y aura un appel public.
- ...

Les participants décident de reporter le choix des projets à aborder à la prochaine réunion.

6. Divers

* Prochaine réunion de CLDR

La prochaine réunion de CLDR se tiendra le **jeudi 26 septembre 2019 à 20h00** et abordera :

- La dynamisation du Laboratoire de la Vie Rurale à Sohier : quelles activités y mener, comment mobiliser des porteurs de projets... ? La FRW préparera une synthèse des réunions de la task-force, groupe de travail qui avait déjà planché sur le sujet.
- Le choix du ou des projets « immatériels » à aborder en CLDR.

* Nouveau site internet <https://territoires.frw.be/>

La FRW (ATePa - Assistance Territoire et Patrimoine) vient de mettre en ligne un nouveau site sur le territoire rural. Au travers de 3 thématiques (le cadre de vie, le patrimoine rural et les espaces publics), la FRW vous propose

- des outils pour s'informer, analyser, conseiller et agir ;
- des astuces concrètes et pratiques pour mieux comprendre les différentes thématiques ;
- des bonnes pratiques qui, par leur pertinence et leur qualité, participent à la sauvegarde et la valorisation du cadre de vie, du patrimoine rural et des espaces publics.

Ce nouveau site, qui sera complété et actualisé au fil du temps, a pu être réalisé grâce au soutien de la Wallonie et de l'Agence wallonne du Patrimoine.

Les participants visionnent une vidéo (<https://territoires.frw.be/patrimoine-outils.html>) qui sensibilise à l'intérêt du patrimoine à travers un décor bien connu...

La FRW remercie les membres de la CLDR pour leur participation.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie,
Fanny van der Smissen et Alain Jacquet

Fondation Rurale de Wallonie
Rue des Tilleuls, 1E
B-6900 MARLOIE

Tél: (0)84 21 98 60
famenne@frw.be - www.frw.be